



**COMMUNE de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ**  
**PROCÈS-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 07 novembre 2023 à 19H30**

L'an deux mil vingt-trois et le sept novembre à 19 h 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel TORGUES, Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : M. DAVAL Gérard

Effectif légal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres absents et représentés : 0

Nombre de membres absents et non représentés : 1

**PRESENT(S)** : DAVAL Gérard, TORGUES Daniel, MARTIN Stéphanie, RAVACHOL Jean-Luc, CHAUVET Jean-Michel, VALLUY Jean-Christophe, REMILLIEUX Natacha, COMTE Brice, RAVACHOL Bernard, SINIATOWIEZ Coraline à partir de la délibération n°42-2023.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S)** : Néant

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S)** : LADAVIERE Audrey, SINIATOWIEZ Coraline pour la délibération n°41-2023.

M. le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 03 octobre 2023 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**ORDRE du JOUR :**

Convocation en date du 31/10/2023

**DELIBERATIONS :**

1. Tarifs des concessions dans les cimetières communaux, le columbarium et le jardin des souvenirs au 1er janvier 2024.
2. Projet de création d'une aire de loisirs : demande de fonds de concours à SAINT-ETIENNE-METROPOLE dans le cadre du Plan de Relance.
3. Projet de création d'une aire de stationnement pour la Chartreuse : demande de fonds de concours à SAINT-ETIENNE-METROPOLE dans le cadre du Plan de Relance.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Affaires et travaux en cours.

**DECISIONS du MAIRE :**

Par délibérations n°33- 2020 et n°44-2020 en date du 25 mai 2020, Monsieur le Maire a été chargé par délégation du Conseil Municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la liste des décisions prises depuis le dernier conseil :

***Décision n°06-2023 du 24 octobre 2023*** : Mise en conformité électrique de la salle Thibaud de Vassalieu : demande de subvention au titre des enveloppes de solidarité.

**Décision n°07-2023 du 30 octobre 2023** : Remplacement du moteur de tintement des heures de la grosse cloche de l'église : demande de subvention au titre des enveloppes de solidarité.

## **DELIBERATIONS :**

### **N° 41-2023 : Tarifs des concessions dans les cimetières communaux, le columbarium et le jardin des souvenirs au 1er janvier 2024 :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide qu'à partir du 1er janvier 2024, les tarifs des concessions seront les suivants :

- **Concessions dans les cimetières (idem 2023) :**

*Concessions de 15 ans* : 275 € pour 2.5 m<sup>2</sup>

400 € pour 5 m<sup>2</sup>

*Concessions de 30 ans* : 385 € pour 2.5 m<sup>2</sup>

550 € pour 5 m<sup>2</sup>

*Rappel : Depuis le 1er novembre 2018, les deux rangées du haut du nouveau cimetière (n°42 à 59) sont réservées pour des concessions de 2.5 m<sup>2</sup>. En aucun cas, il ne sera possible d'insérer des concessions de 2.5 m<sup>2</sup> dans le reste du nouveau cimetière.*

- **Concessions dans le columbarium (idem 2023) :**

*Concessions de 15 ans* : 250 €

*Concessions de 30 ans* : 450 €

Une plaque, permettant l'inscription du nom des défunts et des dates, est fournie gratuitement avec chaque case du columbarium. La gravure de la plaque, laissée au libre choix de la famille, est à la charge du demandeur.

- **Jardins des souvenirs :**

La dispersion des cendres est gratuite dans le jardin des souvenirs. Possibilité d'apposer une plaque sur le livre des souvenirs. Cette plaque, permettant l'inscription du nom du défunt et des dates, est fournie gratuitement. La gravure de la plaque, laissée au libre choix de la famille, est à la charge du demandeur.

### **N°42-2023 : Projet de création d'une aire de loisirs : demande de fonds de concours à SAINT-ETIENNE-METROPOLE dans le cadre du Plan de Relance Métropolitain :**

M. le Maire rappelle le projet de créer une aire de loisirs sur l'emplacement d'un terrain de tennis dégradé. Elle serait composée de deux parties :

- Une zone multisports à l'usage principal des adolescents et jeunes adultes

- Une aire de jeux pour enfants de 3 à 10 ans environ

Afin de financer ce projet, un fonds de concours dans le cadre du plan de relance métropolitain pourrait être demandé à SAINT-ETIENNE METROPOLE, et ce à hauteur de 50% du montant estimatif des travaux qui s'élève à 96 959 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de création d'une aire de loisirs sur l'emplacement du terrain de tennis

- de demander un fonds de concours à SAINT-ETIENNE METROPOLE dans le cadre du plan de relance métropolitain à hauteur de 50% du montant estimatif des travaux, soit 48 479,50 €.

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

### **N°43-2023 : Projet de création d'une aire de stationnement pour la Chartreuse : demande de fonds de concours à SAINT-ETIENNE-METROPOLE dans le cadre du Plan de Relance Métropolitain :**

M. le Maire rappelle le projet de créer une aire de stationnement pour la Chartreuse sur la parcelle AK 143.

Afin de financer ce projet, un fonds de concours dans le cadre du plan de relance métropolitain pourrait être demandé à SAINT-ETIENNE METROPOLE, et ce à hauteur de 50% du montant estimatif des travaux qui s'élève à 253 748,40 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de création d'une aire de stationnement pour la Chartreuse sur la parcelle AK143.

- de demander un fonds de concours à SAINT-ETIENNE METROPOLE dans le cadre du plan de relance métropolitain à hauteur de 50% du montant estimatif des travaux, soit 126 874,20 €.

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

## QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion a eu lieu avec les services de St Etienne Métropole concernant l'**enfouissement des réseaux secs à prévoir lors des travaux de réaménagement du parvis**. Un point a été fait sur l'éclairage public, la borne de recharge électrique, les éventuels coffrets électriques à ajouter, l'alimentation électrique du parking du haut ...Le câblage ainsi que les lampadaires seront à la charge de la commune.
- La consultation des entreprises pour **la création de l'aire de loisirs** en lieu et place du terrain de tennis a été stoppée afin que l'Architecte des Bâtiments de France puisse venir sur place pour visualiser au mieux le projet et ainsi donner son avis notamment sur les matériaux pouvant être utilisés.
- **Personnel communal** : le conseil municipal souhaite mettre en place les astreintes et les IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires). Pour cela, les projets de délibération seront envoyés au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Loire pour avis.
- Le **marché aux vins** organisé par les **CCAS** de Ste Croix en Jarez et Pavezin a eu un réel succès avec 340 entrées.
- Le label « Ville d'Art et d'Histoire » de la ville de Saint-Etienne a été étendu en « **Pays d'art et d'histoire** » et couvre ainsi les 53 communes de Saint-Etienne Métropole.
- Deux communes dont celle de Ste Croix en Jarez ont été sélectionnées pour participer au « **Prix du Public** » organisé par la Fondation du Patrimoine valorisant les collectes de dons mobilisées pour la restauration du patrimoine. Pour Ste Croix en Jarez, il s'agit de la collecte pour la restauration de l'église médiévale. Un vote par internet sera lancé en février 2024 pour départager les finalistes. Un message sera adressé sur ILLIWAP, on compte sur vous...

La séance est levée à 21H30.

### Liste des délibérations prises lors de la séance du 07 novembre 2023 :

**N° 41-2023** : Tarifs des concessions dans les cimetières communaux, le columbarium et le jardin des souvenirs au 1er janvier 2024.

**N°42-2023** : Projet de création d'une aire de loisirs : demande de fonds de concours à SAINT-ETIENNE-METROPOLE dans le cadre du Plan de Relance Métropolitain.

**N°43-2023** : Projet de création d'une aire de stationnement pour la Chartreuse : demande de fonds de concours à SAINT-ETIENNE-METROPOLE dans le cadre du Plan de Relance Métropolitain.

Le Maire  
Daniel TORGUES



Le Secrétaire de séance,  
DAVAL Gérard